

O.B/
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 050 /PRG/85

--  R D O N N A N C E --

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date
du 3 Avril 1984 ;

VU La Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance N° 329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination
des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--  R D O N N E --

ARTICLE 1er/ - Le Sous-Lieutenant FODE CAMARA Mle 3 305, Ingénieur de
Transmissions est repris dans l'Armée.

ARTICLE 2/ - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au
Journal Officiel de la République./.-

CONAKRY, le 21 MARS 1985



COLONEL LANSANA CONTE